



Cabinet FAC

FIDUCIAIRE D'AUDIT
ET DE CONSEIL

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE
COMPTABLE

INSCRITE AUPRÈS DE L'ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES DE BORDEAUX

COMMISSAIRE
AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DE PAU

**S.A. « HYDRO-EXPLOITATIONS »
C/O SOCIETE OPPORTUNITES
9 AVENUE BUGEAUD
75116 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS





Cabinet FAC

FIDUCIAIRE D'AUDIT
ET DE CONSEIL

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE
COMPTABLE

INSCRITE AUPRÈS DE L'ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES DE BORDEAUX

COMMISSAIRE
AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DE PAU

S.A. « HYDRO-EXPLOITATIONS »

C/O Société Opportunités

9, Avenue Bugeaud

75116 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

A l'Assemblée générale de la S.A. HYDRO-EXPLOITATIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « **HYDRO-EXPLOITATIONS S.A.** » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder une opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons été conduits à examiner le caractère approprié des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne la valorisation des titres de participation et des créances rattachées.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportant pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BASSUSSARRY,
Le 22 Mai 2011



Pour la F.A.C.
Le Commissaire aux comptes
Jacques CAUSSADE

HYDRO EXPLOITATIONS C/O SERHY

N° SIRET : 77555459500089

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice au 31/12/2017			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2016	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	1 031	88	942	
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	1 031	88	942	
	Immobilisations corporelles	Terrains	68 474	4 864	63 609	26 976
		Constructions	1 582 477	702 489	879 988	224 679
		Inst. techniques, mat. out. industriels	2 449 156	1 230 355	1 218 800	1 151 013
		Autres immobilisations corporelles	74 524	36 113	38 410	2 689
		Immobilisations en cours				678 162
		Avances et acomptes				
		TOTAL	4 174 632	1 973 823	2 200 808	2 083 521
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	5 217 286		5 217 286	5 217 286	
	Créances rattachées à des participations	153 415		153 415	285 576	
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	15 000		15 000	15 000	
	TOTAL	5 385 701		5 385 701	5 517 862	
Total de l'actif immobilisé		9 561 365	1 973 912	7 587 452	7 601 384	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises					
		TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances ⁽¹⁾	Clients et comptes rattachés	153 141		153 141	72 834	
	Autres créances	90 837		90 837	414 346	
	Capital souscrit et appelé, non versé					
	TOTAL	243 979		243 979	487 180	
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	1 219 171		1 219 171	738 795	
	TOTAL	1 219 171		1 219 171	738 795	
Charges constatées d'avance		2 266		2 266	1 534	
Total de l'actif circulant		1 465 417		1 465 417	1 227 510	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		11 026 782	1 973 912	9 052 870	8 828 894	
Renvois :						
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

HYDRO EXPLOITATIONS C/O SERHY

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif		Au 31/12/2017	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 968 000)	1 968 000	1 968 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 908 491	1 908 491
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	193 100	193 100
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 030 492	1 030 492
	Report à nouveau	485 533	492 475
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-15 901	-6 942
Situation nette avant répartition	5 569 716	5 585 618	
Subvention d'investissement	558 167	570 000	
Provisions réglementées	182 873	190 534	
Total	6 310 757	6 346 152	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées et apports concédant	554 096	389 665
Total	554 096	389 665	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	66 686	44 666
Total	66 686	44 666	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 286 168	1 083 526
	Emprunts et dettes financières divers (3)	693 410	535 671
	Total	1 979 578	1 619 198
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 250	123 059
	Dettes fiscales et sociales	27 501	31 434
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		270 795
Autres dettes		3 922	
Instruments de trésorerie			
Total	141 751	429 210	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	2 121 330	2 048 408	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	9 052 870	8 828 894	
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	1 014 291	1 381 833
	à moins d'un an	1 107 039	666 575
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) dont emprunts participatifs			

HYDRO EXPLOITATIONS C/O SERHY

Périodes 01/01/2016 31/12/2016 Durées 12 mois
01/01/2017 31/12/2017 12 mois

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	768 027		768 027	779 641
	- Services	87 889		87 889	80 269
	Chiffre d'affaires net	855 916		855 916	859 910
	Production stockée				
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			585	1 455
	Autres produits			9 412	721
	Total			865 914	862 087
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			246 786	295 522
	Impôts, taxes et versements assimilés			35 495	37 870
	Salaires et traitements			101 145	100 923
	Charges sociales			43 544	43 390
	Dotations · sur immobilisations amortissements			214 091	167 361
	d'exploitation · sur actif circulant provisions				
Autres charges · pour risques et charges			519	1 036	
	Total			243 323	244 314
	Total			884 906	890 418
	Résultat d'exploitation	A		-18 992	-28 330
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			3 415	6 333
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			1 287	1 977
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			4 702	8 310
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			39 881	46 186
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			39 881	46 186
	Résultat financier	D		-35 179	-37 875
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		-54 171	-66 206

HYDRO EXPLOITATIONS C/O SERHY

Périodes 01/01/2016 31/12/2016 Durées 12 mois
 01/01/2017 31/12/2017 12 mois

* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	22 666	
	Reprises sur provisions et transferts de charge	48 760	98 326
	Total	71 427	98 326
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	62 600	41 100
	Total	62 600	41 100
Résultat exceptionnel		F	
		8 827	57 226
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
		-29 442	-2 038
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-15 901	-6 942
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	9 412	717
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	869	5 000
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



**KPMG Entreprises
Midi-Pyrénées**
Résidence Gabriel Fauré
1 rue Gabriel Fauré
65000 Tarbes
France

Téléphone : +33 (0)5 62 34 78 15
Télécopie : +33 (0)5 62 51 17 85
Site internet : www.kpmg.fr

SA HYDRO EXPLOITATIONS

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos

31/12/2017

Montants exprimés en EUR

Ce document contient 14 pages

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	2
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	3
2.1	Actif immobilisé	3
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	3
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	3
2.1.3	Informations relatives aux filiales et participations	4
2.2	Actif circulant	6
2.3	Capitaux propres	6
2.3.1	Capital social	6
2.3.2	Variation des capitaux propres	6
2.3.3	Subventions d'investissement	7
2.3.4	Autres fonds propres	7
2.3.5	Provisions réglementées	7
2.4	Passifs et provisions	8
2.4.1	Provisions	8
2.5	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	9
2.6	Compte de résultat	9
2.6.1	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	9
3	Informations relatives à la fiscalité	10
3.1	Impôt sur les bénéfices	10
3.1.1	Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	10
4	Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées	11
5	Engagements financiers donnés et reçus	12
6	Informations relatives à l'effectif	13

1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Le contrat de concession de la centrale de Mondavezan arrive à son terme au 31/12/2019. Compte tenu des valeurs nettes comptables restant à cette date, il a été décidé de pratiquer à compter de l'exercice clos le 31/12/2013 des amortissements de caducité sur les biens de retour non inscrits au registre.

De même, la centrale de Labastidette arrivait en fin de concession au 31/12/2014. Cependant, la direction de l'entreprise a estimé, après entretien avec la DREAL, que le transfert de la concession ne se fera pas avant l'écoulement d'un délai de 4 ans au-delà de la date de fin de concession. Des amortissements de caducité ont donc également été constatés à compter de l'exercice clos au 31/12/2013 sur les biens de retour non inscrits, qui ne seront pas totalement amortis.

Un mandat de gestion à titre temporaire a été accordé par la préfecture en date du 07/11/2017. Cet arrêté tient lieu de titre d'occupation temporaire, à titre gratuit, du domaine public de l'Etat. Il est valable pour 2 ans et est reconductible par tacite reconduction.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles		1 031		1 031
Immobilisations corporelles	3 852 080	1 009 452	686 900	4 174 632
Immobilisations financières	5 517 862		132 161	5 385 701
TOTAL	9 369 942	1 010 483	819 061	9 561 364

2.1.1.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Les acquisitions de l'exercice concernent les centrales de Mondavezan et Campagne sur Aude pour 1 007 K€. Une partie était en immobilisation en cours à la dernière clôture.

En effet, les immobilisations en cours ont varié de 678 K€, correspondant principalement à la mise en service en 2017 des travaux de mise en conformité pour continuité écologique de la centrale de Campagne sur Aude.

2.1.1.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

L'avance consentie à Saint Aventin a diminué de 99 K€.

L'avance consentie à Cerbère a diminué de 30 K€.



2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 768 559	214 091	8 738	1 973 912
Immobilisations financières				
TOTAL	1 768 559	214 091	8 738	1 973 912

2.1.3 Informations relatives aux filiales et participations



SA HYDRO EXPLOITATIONS
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31/12/2017
Montants exprimés en EUR
KPMG Entreprises
Mars 2018

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus											
<i>1. Filiale (à détailler) (+50 % du capital détenu par la société)</i>											
SEGG	280 000	318 300	100	2 167 123	2 167 123			802 320	59 639		
CERBERE	44 700	30 006	100	289 605	289 605	150 000		135 705	6 016		
SAINT AVENTIN	8 000	206 116	100	2 760 559	2 760 559			255 110	-60 803		

2.2 Actif circulant

Les créances clients sont toutes à moins d'un an.

Les autres créances correspondent à des subventions à recevoir, à de la TVA et à un plafonnement CET à recevoir.

2.3 Capitaux propres

2.3.1 Capital social

Le capital est composé de 123 000 titres de 16 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.3.2 Variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	1 968 000			1 968 000
Primes d'émission, fusion...	1 908 491			1 908 491
Réserves légale et réserves statutaires	193 100			193 100
Autres réserves	1 030 492			1 030 492
Report à nouveau	492 475	-6 942		485 533
Résultat	-6 942	-15 901	-6 942	-15 901
Subventions d'investissement	570 000	10 000	21 833	558 167
Provisions règlementées	190 534		7 661	182 873
Autres				
Total	6 346 150	-12 843	22 552	6 310 755

2.3.3 Subventions d'investissement

L'agence de l'eau subventionne les travaux de mise en conformité du barrage de Campagne sur Aude au titre de la continuité piscicole et sédimentaire.

Au 31/12/2016, 570 K€ de subvention ont été comptabilisés, représentant 60% des travaux engagés sur une base de 950 K€.

Au 31/12/2017 une subvention à recevoir à hauteur de 10 K€ a été provisionnée concernant les travaux de la passe à canoë.

Les travaux étant terminés courant 2017, les immobilisations correspondantes ont été mises en services, et les subventions ont été amorties en 2017 selon le plan ci-dessous.

Date	Biens subventionnés	Montant	Amortissement	
			Mode	Durée
31/03/2017	Continuité écologique	570 000	Linéaire	20 ans
31/01/2017	Passe à canoë	10 000	Linéaire	20 ans

2.3.4 Autres fonds propres

Les autres fonds propres correspondent à la prise en compte des amortissements de caducité sur les centrales de Mondavezan et de Labastidette.

2.3.5 Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires (différentiels de durée).

2.4 Passifs et provisions

2.4.1 Provisions

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques							
Provisions pour charges : PIDR	3 566		520				4 086
Provisions pour charges : PGE	41 100		62 600	41 100			62 600
Total	44 666		63 120	41 100			66 686

2.4.1.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

La provision pour indemnités de départ à la retraite est évaluée et comptabilisée dans le respect de la permanence des méthodes.

Selon la recommandation ANC n°2013-02, nous avons opté pour la méthode des unités de crédit projetées.

La valeur retenue pour les principales hypothèses actuarielles et de leur base de détermination est la suivante à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- taux d'actualisation : 1,30 % (contre 1,31 % l'an dernier)
- taux d'augmentation annuel des salaires : 1,50 % (idem N-1)
- turn over : faible (idem N-1)

Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles distinctes pour les hommes et les femmes.



2.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Voir liasse tableau 2057.

2.6 Compte de résultat

2.6.1 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Le résultat exceptionnel est constitué des reprises et dotations sur provisions pour gros entretiens, de la quote-part de subvention virée au résultat, ainsi que des reprises sur les amortissements dérogatoires.

3 Informations relatives à la fiscalité

3.1 Impôt sur les bénéfices

Société intégrée fiscalement

Depuis l'exercice ouvert au 01/01/2012, la société SA Hydro Exploitations est tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale SA Hydro Exploitations / SARL Hydro-Electrique de Saint Aventin / SARL Cerbere / EURL SEGG.

La société mère est seule redevable de l'impôt.

3.1.1 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 2 609 €.

Au compte de résultat, l'entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan, il a été imputé en Autres créances.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Le CICE a permis notamment de participer au financement des investissements et de l'entretien de l'outil de production.

4 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la convention avec la partie liée	Montant des transactions avec la partie liée
SEGG	Avance trésorerie	-693 410
CERBERE	Avance trésorerie	152 833
SAINT AVENTIN	Avance trésorerie	582
SEGG	Compte courant	14 143
CERBERE	Compte courant	1 692
SAINT AVENTIN	Compte courant	1 814
SEGG	Intégration fiscale	28 532



5 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Cautionnements		
Nantissements	1 133 797	
Engagements consentis l'égard d'entités liées		

6 Informations relatives à l'effectif

L'effectif employé pendant l'exercice se décompose ainsi :

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
Total	4	